



**Fédération  
Des Travailleurs  
De la Métallurgie CGT**

Case 433 – 263, Rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex

<http://www.ftm-cgt.fr>

Télécopie : 01.48.59.80.66

☎ 01.48.18.21.21

**Fédération CGT Réunion  
Métallurgie Garages**

144, Rue du Général de  
Gaulle B.P 80829  
97476 SAINT DENIS CEDEX

☎ 0262 90 93 52

Télécopie : 0262 20 36 63

✉ [cgtr-automoto@wanadoo.fr](mailto:cgtr-automoto@wanadoo.fr)



Saint-Denis, le 16 Juin 2014

**A l'attention**

**Du Ministre du Travail  
101 Rue de Grenelle  
75007 PARIS 07**

**OBJET** : Demande de l'extension de la Convention Collective Nationale des Services de L'Automobile

*Monsieur le Ministre,*

Nous avons l'honneur de soumettre à votre attention la situation qui prévaut à l'île de la Réunion pour les salariés de la branche automobile. Une situation, certes, héritée de la période précédente et qui fait de ces salariés des citoyens particuliers.

Jusqu'à aujourd'hui, en effet, les dispositions de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile ne s'appliquent toujours pas. Seule s'applique la Convention Collective Départementale de l'Auto Moto de la Réunion qui date du 08 Mars 1983, il y a trente et un an.

L'évolution Réglementaire, Technologique et Européenne l'a rendu obsolète. Alors qu'à la Réunion l'organisation du travail est identique sur tous les points par rapport à celle de la Métropole dans l'ensemble des filières de la branche automobile.

Le 16 décembre 2002, sur la base d'un accord, les partenaires sociaux locaux ont signé l'application RNQA (Répertoire National des qualifications Automobile) afin d'adapter les postes de travail aux nouvelles techniques dans la filière automobile liées aux normes des constructeurs et à la réglementation européenne.